EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2022-263

Séance publique du

22 juillet 2022

Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220722-lmc1216594-DE-1-1
Date de signature : 27/07/2022
Date de réception : mardi 26 juillet 2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ ✓
- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démocratie et Citoyenneté

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES INTERVENANT EN 2022 DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTÉ PUBLIQUE - DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP

Le 22 juillet 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 15 juillet 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :
Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S Vie Citoyenne et Proximité
Direction Santé Publique et Handicap

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 22 JUILLET 2022

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES INTERVENANT EN 2022 DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTÉ PUBLIQUE - DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation Santé Publique et Conduites Addictives, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions de fonctionnement, à diverses associations et partenaires, afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sanitaire.

Le Plan Local de Santé Publique 2019-2021, prorogé pour l'année 2022, a été validé en Comité de Pilotage le 23 avril 2019 et les grandes lignes de ce travail ont été présentées au Conseil Municipal de juin 2019.

Ces dernières années, il avait été validé le principe d'affecter prioritairement un soutien financier aux associations et partenaires qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre du Plan Local de Santé Publique. Il avait également été décidé de concentrer les moyens sur un nombre restreint de porteurs de projet afin de ne pas les disperser, tout en tenant compte de la bonne gestion des ressources budgétaires, en baisse.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année par les partenaires qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre des priorités de santé identifiées. Durant ces deux dernières années, lourdement impactées par la crise sanitaire, la plupart des associations ont été contraintes de repousser leurs actions, à s'adapter, voire à repenser leurs missions. Ces associations continuent de mener des actions fondamentales dans le champ de la prévention en santé en faveur des publics fragiles.

Concernant l'association « Addiction Méditerranée », une réorganisation des missions a été actée ces dernières années, avec une diminution progressive des dotations proposées au titre de la santé. Un montant plus conséquent en 2020 avait été alloué afin de soutenir le développement de la Consultation Jeunes Consommateurs d'Aix-en-Provence. Actuellement, outre le portage de structures d'accompagnement et de prise en charge, l'association développe principalement des programmes d'intervention en prévention auprès de jeunes et des scolaires.

L'association « Planning Familial 13 », dont les objectifs s'inscrivent dans le Plan Local de Santé Publique, a poursuivi ses activités durant la période de crise sanitaire (2020 - 2021). L'association a assuré les permanences hospitalières y compris pendant la période de confinement. Elle continue d'intervenir en faveur de la santé sexuelle et d'accompagner différents publics, tels que les jeunes et les personnes en situation de handicap. L'association œuvre également contre les violences faites aux femmes et au sein du réseau parentalité.

Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes dépendait administrativement du Centre Hospitalier Spécialisé de Montperrin jusqu'à 31/12/2021. Un transfert des actions vers la Maison des Adolescents 13 Nord est en cours (actuelle période de transition, les affaires courantes étant portées par le CH de Montperrin jusqu'au transfert complet prévu au second semestre 2022). L'équipe de psychologues poursuit son travail de fond au bénéfice des adolescents et jeunes en souffrance psychique. Ils interviennent au sein de la consultation installée à la Direction Jeunesse, cours Aristide Briand, mais également lors d'interventions sur le terrain (CFA, mission locale, centres sociaux…). Pour mémoire, un appui spécifique avait été apporté en 2021 pour la prise en charge des troubles psychiques des étudiants révélés du fait de la crise sanitaire.

Il est décidé de poursuivre le soutien des actions mises en œuvre par l'École des Parents et Éducateurs du Pays d'Aix sur la prévention et l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux. Par ailleurs, l'association est largement sollicitée par les parents, depuis la période de confinement, afin de donner des conseils sur la parentalité. L'association intervient également lors d'ateliers de prévention à destination des jeunes, des parents ou des professionnels. Depuis 2021 s'est développé le concept de Café des parents.

L'association « Bus 31/32 », porteur du collectif « Plus belle la nuit », intervient à Aix-en-Provence depuis 2019. Ces deux dernières années, les festivités se sont fortement réduites, voire s'étaient arrêtées. L'association a adapté ses interventions afin d'aller à la rencontre des publics qui ont changé leurs pratiques. Des maraudes et interventions ciblées se déroulent toujours dans l'espace public aixois. L'association assure par ailleurs une permanence sur les réseaux sociaux. En 2022, l'association a repris des interventions lors de festivals.

L'association « Avenir Santé » intervient également sur la prévention des risques en milieu festif. Leurs publics cibles sont les étudiants, particulièrement vulnérables dans le contexte anxiogène lié à la crise sanitaire. L'association continue d'œuvrer en faveur des étudiants sur les campus, de former des jeunes « pairs » sur la prévention et de développer des outils de prévention.

Le tableau ci-dessous présente le montant des subventions proposées pour ces associations et partenaires au titre de l'année 2022, ainsi que les montants accordés par la Ville, au titre de la délégation de la Santé Publique, en 2020 et 2021.

Association/ Partenaire (n° Tiers)	Objet	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Proposition attribution CM 22/07/22	Convention avec la direction Santé Publique et Handicap
ADDICTION MEDITERRANEE (103456)	Approche globale de prévention des conduites addictives	6000	4000	**4000**	Non
POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES (Tiers MDA 13 Nord 111651)	Prise en charge globale de la souffrance psychique des jeunes	16000	16000	**16000**	Non
PLANNING FAMILIAL 13 (23746)	Informer les jeunes sur la sexualité, la contraception Offrir un point d'écoute, un accompagnement	12000 (Santé Publique)	12000 (Santé Publique)	**12000**	Non
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DU PAYS D'AIX (60833)	Soutien à la parentalité- Prévention des comportements liés à l'utilisation des écrans	2500	2000	**2000**	Non
BUS 31/32 -Plus belle la nuit (112308)	Approche globale de préventions des conduites addictives à destination des jeunes (jeunes, étudiants)	6500	6500	**6500**	Non
AVENIR SANTE (108007)	Approche globale de prévention des conduites addictives à destination des jeunes (18-25ans) Projet Soiresponsable	/	2500	**2500**	Non

Ces propositions ont été validées en comité technique d'attribution des subventions le 30 mai 2022.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à chaque association ou partenaire les subventions de fonctionnement pour l'année 2022 telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de 43 000 € (quarante-trois mille euros) sera imputée au budget de la Ville sur la ligne « risques préventifs » 92520-6574-1976 (N° 2200) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-263 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES INTERVENANT EN 2022 DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTÉ PUBLIQUE - DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP-

Présents et représentés	:	53
Présents	:	38
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/07/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»